

**Séance du jeudi 30 septembre 2021**

Date de la convocation: 16/09/2021

**Membres en exercice :** *L'an deux mille vingt-et-un et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*  
12

**Présents :** 8 **Présents :** Pierre CAPOU, Catherine LISSARRAGUE, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

**Votants :** 9

**Représentés :** Serge LAGUIBEAU

**Excusés :**

**Absents :** Joseph FROMIGUE, Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

**Secrétaire de séance :** Pascal FLURIN

**2021\_052 - Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL SYNDICAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL DES THERMES DE CAUTERETS**

Le président rappelle la délibération du Conseil Syndical du 27 octobre 2015, approuvant les statuts de la Société Publique Locale des Thermes de Cauterets, fixant la participation de la Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin au capital de la SPL à hauteur de 20 400 € (soit 20 400 actions de 1 € chacune) et la constitution d'un conseil d'administration composé de 15 membres : Commission Syndicale (8), Adast (1), Cauterets (1), Lau-Balagnas (1), Pierrefitte-Nestalas (1), Saint-Savin (1), Soulom (1), Uz (1)

Lors de la séance du 23 juillet 2020, les représentants suivants ont été désignés : LAGUIBEAU Serge, BOUBEKEUR Sadek, LISSARRAGUE Catherine, GUARNE Manuel, FROMIGUE Joseph, PEREIRA DA CUNHA Noël, CAPOU Pierre, TOULOUZET Benoît.

Manuel GUARNE ayant démissionné de cette fonction, le président invite le conseil syndical à procéder par scrutin secret à la nomination d'un administrateur représentant la commission syndicale au conseil d'administration de la SPL des thermes de Cauterets.

A cet effet le président fait appel des candidats. Didier LARDAT est l'unique candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents, le conseil syndical désigne Didier LARDAT comme administrateur titulaire de la SPL des thermes de Cauterets.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/10/2021 065-256501321-20210930-2021_052-DE

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/10/2021 065-256501321-20210930-2021_052-DE
---